Avis 09-A-29 du 26 juin 2009

relatif à un accord dérogatoire aux délais de paiement dans le secteur du cuir

Posted on: 08 juillet 2009 | Secteur :

INDUSTRIE

Présentation de l'avis

Informations sur l'avis

Origine de la saisine	Ministre de l'Economie, de l'industrie et de l'emploi
Dispositif(s)	se référer à l'avis

Entreprise(s) concernée(s)	Syndicat général des Cuirs et Peaux, Syndicat de la Tannerie Française, Union de la Mégisserie Française, Fédération française de la tannerie mégisserie, Fédération des Chambres Syndicales de la Ganterie de Peau de France, Fédération Française de la Chaussure, Fédération Française de la Maroquinerie, Articles de Voyage, Chasse-Sellerie, Gainerie, Bracelets Cuir, Syndicat des Réparateurs Industriels de la Chaussure, Fédération Nationale des Détaillants en Chaussures, Fédération Nationale des Détaillants en Maroquinerie et Voyage, Syndicat National du Commerce Succursaliste de la Chaussure, Union Française des Distributeurs Grossistes et Importateurs en Chaussures

Lire

le texte intégral de l'avis
315.95 Ko